

La Mairie  organise

CONCOURS

DES

*Illuminations*

DE

*Noël*

**INSCRIPTIONS DU 18 NOV. AU 9 DÉC. 2024**

**3 CATÉGORIES**

**Maisons et jardins - Fenêtres et Balcons  
Commerces de proximité**



Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements  
Boulevard Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille  
Téléphone : 04 91 14 62 40

images : Asobe Stock

**+ D'INFOS SUR  
[marseille1112.fr](http://marseille1112.fr)**



# RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS

CONCOURS DES ILLUMINATIONS **organisé par la MAIRIE  
DES 11<sup>ème</sup> & 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE**

## ARTICLE 1

Ce concours est ouvert aux personnes habitant dans les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, à l'exception des élus, des membres du jury, des services municipaux et du personnel de la Mairie de Secteur. La participation est gratuite. Une seule inscription par foyer sera prise en compte.

Le concours comporte 3 catégories.

Les catégories :

- 1 - Maisons et jardins
- 2 - Fenêtres et balcons
- 3 - Commerces de proximité

## ARTICLE 2

Les bulletins d'inscription sont disponibles : à l'accueil de la Mairie de Secteur, dans les CMA, ACME et sur le site internet de la Mairie des 11&12.

## ARTICLE 3

Le bulletin d'inscription doit comporter de manière lisible les nom et prénom du participant, l'adresse postale, l'adresse mail et le numéro de téléphone. Il est à renvoyer, avant le **6 décembre 2024** :

- Par mail : [concours1112@marseille.fr](mailto:concours1112@marseille.fr)
- Par courrier, à l'adresse : Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements - Bd Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille
- Par internet sur [marseille1112.fr](http://marseille1112.fr)

## ARTICLE 4

Le choix des lauréats de chaque catégorie sera effectué par un jury présidé par **Monsieur Sylvain SOUVESTRE**, Maire du 6<sup>ème</sup> Secteur et constitué de plusieurs élus du secteur.

Les critères de notation sont les suivants : mise en scène, originalité, créations.

## ARTICLE 5

Les résultats seront communiqués le jour de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le **vendredi 10 janvier 2025 à 18h** en Mairie de Secteur.

L'attribution des prix et des récompenses se fera sur la base des décisions du jury. Les décisions des jurys sont sans appel.

Le premier prix de chaque catégorie se verra décerner un «Panier de Noël». Tous les participants recevront un lot de consolation.

## ARTICLE 6

Tous les participants au concours autorisent gratuitement la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements à exposer les photographies de leurs illuminations et à les utiliser ensuite sous forme de publications sur le thème de Noël, sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la Mairie des 11&12. Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Mairie de Secteur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ils bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils pourront exercer en les adressant à Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements - Boulevard Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille.

## ARTICLE 7

La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

La Mairie de Secteur ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé.

# CONCOURS

## DES

# ILLUMINATIONS DE NOËL 2024

## BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse du candidat\* : .....

Code Postal\* : ..... Téléphone\* : .....

email\* : ..... @ .....

CATÉGORIE : .....

- Illuminations maisons et jardins
- Illuminations fenêtres et balcons
- Illuminations commerces de proximité

Accepte, sans réserve, le règlement du concours

Fait à Marseille le : .....

Signature : .....

*\* Tous les champs sont obligatoires. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul.*



Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements  
Boulevard Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille  
Téléphone : 04 91 14 62 40 - Facebook : @marseille1112  
Plus d'informations sur le site : [www.marseille1112.fr](http://www.marseille1112.fr)  
images : Adobe stock

